

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 avril 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE652

présenté par  
M. Blein, rapporteur

-----

### ARTICLE 42

I. - A l'alinéa 14, substituer aux mots :

« ou à une scission »,

les mots :

« , à une scission ou à un apport partiel d'actif » ;

II. - En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« ou de la scission »,

les mots :

« , de la scission ou bénéficiaire de l'apport ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de mise en cohérence, pour étendre aux situations d'apports partiels d'actif la possibilité des associations de demander un rescrit à l'administration.